

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.138.B

**Travaux de réfection
du réservoir d'eau
potable de "Bois
Blanc" à Touvre :
marché à procédure
adaptée restreinte**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.138.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE "BOIS BLANC" A TOUVRE :
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE**

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a en charge l'entretien du patrimoine afférent.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection des deux réservoirs d'eau potable de 600 m³ de « Bois Blanc » situés à Touvre.

Les travaux intérieurs à réaliser sont les suivants :

- la préparation des supports (intrados, voiles et radiers),
- la mise en œuvre d'un revêtement d'étanchéité multicouche en résine époxydique,
- la mise en œuvre d'une protection époxydique des intrados, cuves et local technique,
- le renouvellement des équipements hydrauliques,
- la mise aux normes des équipements de sécurité.

Une procédure adaptée restreinte a été lancée en application de l'article 28 I du code des marchés publics.

La Commission MAPA en date du 18 octobre 2012 a donné un avis favorable au candidat proposé ; il s'agit de la société RESINA- 4 rue de L'EpINETTE - 77165 SAINT-SOUPPLETS pour son offre variante d'un montant de 190 117,43 € HT.

Je vous propose

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe eau potable – article 2313

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 novembre 2012

Affiché le :

27 novembre 2012